



LA COMMUNE DU
TAMPON
WWW.LETAMPON.FR

1^{ER} KARTING GRAND PRIX

8 - 9
DECEMBRE 2018

SIDR DES 400

VENEZ Y ASSISTER!

ENTREE GRATUITE



Collection/Photographie : FADO, Ville de Tampon / Commune de Tampon-Recense 1-1082378 - L3-1082378 - SIRET : 219 749 222 00019

HORAIRES		INTITULÉ	CATÉGORIE	NUMÉRO	POULES	Nb TOURS	Nb Min	
Début	Fin							
08h30	08h35	Essais libres 1	ROTAX	Paire			5	
08h40	08h45	Essais libres 1	ROTAX	Impaire			5	
08h50	08h55	Essais libres 1	Minime				5	
09h00	09h05	Essais libres 1	KZ M				5	
09h10	09h15	Essais libres 1	KZ 2				5	
09h20	09h25	Essais libres 2	ROTAX	Paire			5	
09h30	09h35	Essais libres 2	ROTAX	Impaire			5	
09h40	09h45	Essais libres 2	Minime				5	
09h50	09h55	Essais libres 2	KZ M				5	
10h00	10h05	Essais libres 2	KZ 2				5	
10h15	10h35	Briefing	Ensemble des Pilotes & Tuteurs					
10h45	10h50	Essais Chrono	ROTAX	Paire			5	
10h55	11h00	Essais Chrono	ROTAX	Impaire			5	
11h05	11h10	Essais Chrono	Minime				5	
11h15	11h20	Essais Chrono	KZ M				5	
11h25	11h30	Essais Chrono	KZ 2				5	
11h35	11h40	Manche Qualif	ROTAX		A / B	8		
11h40	11h45	Manche Qualif 1	Minime			8		
11h45	11h50	Manche Qualif 1	KZ M			8		
11h50	11h55	Manche Qualif 1	KZ 2			8		
11h55	12h00	Manche Qualif	ROTAX		B / C	8		
12h00	12h05	Manche Qualif 2	Minime			8		
12h05	12h10	Manche Qualif 2	KZ M			8		
12h10	12h15	Manche Qualif 2	KZ 2			8		
12h15	12h20	Manche Qualif	ROTAX		A / C	8		
12h30	13h50	REPAS	Pas de démarrage moteur pendant la pause déjeuner					
14h00	14h10	Finale 1	Minime			20		
14h15	14h25	Finale 1	KZ M			20		
14h30	14h40	Finale 1	ROTAX 2			20		
14h45	14h55	Finale 1	KZ 2			20		
15h00	15h10	Finale 1	ROTAX 1			20		
15h20	15h30	Finale 2	Minime			20		
15h35	15h45	Finale 2	KZ M			20		
15h50	16h00	Finale 2	ROTAX 2			20		
16h05	16h15	Finale 2	KZ 2			20		
16h20	16h30	Finale 2	ROTAX 1			20		
17h30	18h30	REMISE DES PRIX	EN COMBINAISON					

LES POULES SERONT CONSTITUÉES SUIVANT LE RÉGLEMENT FFSA

Chrono	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	Etc ...
Poule	A	B	C	A	B	C	Etc ...

Pour information à la suite des manches qualificatives, les finales se composeront de karts maxi.
Le départ des manches qualificatives se fera en fonction des essais chronos.

Lors des finales : les ROTAX 1 sont ceux qui sont dans les meilleurs classés

Lors des finales : les ROTAX 2 sont ceux qui sont dans les suivant les meilleurs classés

Le nombre de tour des finales sera revu à la baisse en fonction des impératifs horaires de l'arrêter préfectoral et des conditions météorologique.

FEUILLE D'ENREGISTREMENT DU MATÉRIEL

Nom du pilote : _____ Prénom du pilote : _____ N° licence : _____
 Concurrent : _____ Catégorie : _____ Nationalité : _____
 Date : _____ Epreuve : _____

CHÂSSIS	MARQUE :	N° du plombage FFSA	
	TYPE :		
	NUMÉRO :		
MOTEUR 1	MARQUE :	N° du plombage FFSA	
	TYPE :		
	NUMÉRO :		
MOTEUR 2	MARQUE :	N° du plombage FFSA	
	TYPE :		
	NUMÉRO :		
N° DE TRANSPONDEUR			
LUBRIFIANT	MARQUE :	TYPE :	% :
CASQUE 1	MARQUE :	N° HOMOLOGATION :	
CASQUE 2	MARQUE :	N° HOMOLOGATION :	
COMBINAISON	MARQUE :	N° HOMOLOGATION :	
POIDS	PILOTE AVEC ÉQUIPEMENT :		LEST : _____ CHÂSSIS : _____

OBSERVATIONS :

VISA PILOTE

INITIALES DU CT

CHALLENGE KCB 2018

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. Le Karting Club de Bourbon, avec le concours de la FFSA, organise le challenge club.

Ce Challenge se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par le KCB sur une période allant de septembre 2018 à décembre 2018.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Ce Challenge sera organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique National.

1.2. Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves de ce challenge.

Le KCB peut s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures au club, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

09 septembre 2018 : GP de la Ville de La Plaine des Palmistes.

23 septembre 2018 : GP de la Ville de Saint-Pierre.

8-9 décembre 2018 : GP de la Ville du Tampon.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

3.1.1. Le challenge sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2018, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Seuls seront classés dans le Challenge, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive régulièrement affiliée à la FFSA.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Challenge que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve..

3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. Tout pilote désirant participer au Challenge du KCB devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Challenge.

ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

4.1. MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un **moteur plombé** en catégories **Minime** et **Cadet**. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un **moteur non plombé** (enregistré), en catégories **Nationale**. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés ou enregistrés en catégorie **Sénior/Master/Gentleman, KZ2 et Open**.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2018 de la Coupe de marque sera appliqué.

- 4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

4.2. PNEUMATIQUES

- 4.2.1. Pour les 3 épreuves du challenge KCB 2018, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2018 de la Coupe de marque sera appliqué. Pour la catégorie KZ2 et KZ2 Master, les pneumatiques autorisés seront de type BRIDGESTONE YLM.

- 4.2.2. Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves du Challenge devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

7.2.2. Longueur des courses

7.2.3.

Manches qualificatives :	8- 10 km par temps sec 6- 8 km par temps de pluie
Pré Finale :	12-17 km par temps sec 10-14 km par temps de pluie
Finale :	12-17 km par temps sec 10-14 km par temps de pluie

NB : se référer au règlement particulier pour chaque épreuve.

7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

7.2.4. Manches qualificatives

- 7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono etc...

7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème} et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

9.1. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHALLENGE KCB

Tout pilote prenant part à une épreuve du Challenge peut marquer des points.

Le classement final de chaque épreuve sera établi en additionnant les points obtenus à la pré-finale et à la finale. En cas d'ex-aequo, l'ordre d'arrivée de la finale déterminera le vainqueur.

Le classement général final du challenge sera établi en additionnant les points obtenus lors des pré-finales et finales de chaque épreuve, soit les 6 résultats.

Les points de la dernière journée pourront être doublés et non décomptables.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

9.2. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par le KCB. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Challenge.

ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Challenge devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.